



Fiche signalétique

VOLVO BUG & ROAD GRIME CLEANER

1. Identification du produit et de l'entreprise

Utilisations	: Applications industrielles: Nettoyant; Alcalin.
Manufacturier	: Chemtool Incorporated 801 West Rockton Road Rockton, IL 61072 U.S.A. Tel: +01 815.957.4140 Fax: +01 815.624.0292
Code du produit	: RMC4112124, RMC4112101
No de fiche signalétique	: 2068
Date de validation	: 9/25/2013.
En cas d'urgence	: INFOTRAC U.S. and Canada - 800.535.5053 Outside the U.S. and Canada - +01 352.323.3500

2. Identification des dangers

Vue d'ensemble des urgences

État physique	: Liquide [Clair.]
Couleur	: Incolore
Odeur	: Neutre.
Mention d'avertissement	: ATTENTION!
Mentions de danger	: NOCIF SI INHALÉ, AVALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU. PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE LA PEAU ET DES YEUX.
Mesures de précaution	: Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Conserver le récipient fermé. Laver abondamment après usage.
Statut OSHA/HCS	: Ce produit est considéré dangereux selon la norme OSHA sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (29 CFR 1910.1200).
Voies d'absorption	: Contact cutané. Contact avec les yeux. Inhalation. Ingestion.
Effets aigus potentiels sur la santé	
Inhalation	: Toxique par inhalation. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Des effets graves peuvent se produire à retardement après une exposition.
Ingestion	: Toxique en cas d'ingestion.

2. Identification des dangers

Peau : Peut être nocif par contact cutané. Peut provoquer une irritation de la peau.

Yeux : Peut causer une irritation des yeux.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques : Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Téatogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Organes cibles : Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : le sang, reins, le système nerveux, foie, rate, le système lymphatique, tractus gastro-intestinal, les voies respiratoires supérieures, peau, moelle osseuse, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée, testicules.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
rougeur

Yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleur ou irritation
larmolement
rougeur

Conditions médicales aggravées par une surexposition : Des désordres préexistants impliquant tous les organes de cible mentionnés dans cette fiche signalétique en tant qu'étant en danger peuvent être aggravés par surexposition à ce produit.

Voir Information toxicologique (section 11)

3. Information sur les composants

États-Unis

Nom	Numéro CAS	%
Triéthanolamine	102-71-6	1-5
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	1-5
Alcohols, C12-15, ethoxylated propoxylated	68551-13-3	1-5
Amino-2 éthanol	141-43-5	0.5-1.5

Canada

Nom	Numéro CAS	%
Triéthanolamine	102-71-6	1-5
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	1-5
Alcohols, C12-15, ethoxylated propoxylated	68551-13-3	1-5
Amino-2 éthanol	141-43-5	0.5-1.5

Mexique

3. Information sur les composants

Classification

Nom	Numéro CAS	Numéro NU	%	DIVS	H	F	R	Spécial
Triéthanolamine	102-71-6	Non disponible.	1-5	-	2	1	0	-
Butoxy-2 éthanol	111-76-2	UN2810	1-5	700 ppm	3	2	0	-
Alcohols, C12-15, ethoxylated propoxylated	68551-13-3	UN3082	1-5	-	2	1	0	-
Amino-2 éthanol	141-43-5	Non disponible.	0.5-1.5	30 ppm	2	2	0	-

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 15 minutes tout en enlevant les vêtements et les chaussures contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre. Consulter un médecin immédiatement.
- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.
- Ingestion** : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.
- Protection des sauveteurs** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.
- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Non utilisables** : Aucun connu.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions environnementales** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).
- Méthodes de nettoyage**
- Petit déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.
- Grand déversement** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Entreposage

- : Entrepoiser conformément à la réglementation locale. Entrepoiser dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

États-Unis

Ingredient	Limites d'exposition
Triéthanolamine Butoxy-2 éthanol	<p>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2012). TWA: 5 mg/m³ 8 heures.</p> <p>OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). Absorbé par la peau. TWA: 25 ppm 8 heures. TWA: 120 mg/m³ 8 heures.</p> <p>NIOSH REL (États-Unis, 1/2013). Absorbé par la peau. TWA: 5 ppm 10 heures. TWA: 24 mg/m³ 10 heures.</p> <p>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2012). TWA: 20 ppm 8 heures.</p> <p>OSHA PEL (États-Unis, 6/2010). Absorbé par la peau. TWA: 50 ppm 8 heures. TWA: 240 mg/m³ 8 heures.</p>
Amino-2 éthanol	<p>ACGIH TLV (États-Unis, 3/2012). TWA: 3 ppm 8 heures. TWA: 7.5 mg/m³ 8 heures. STEL: 6 ppm 15 minutes. STEL: 15 mg/m³ 15 minutes.</p> <p>OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989). TWA: 3 ppm 8 heures. TWA: 8 mg/m³ 8 heures. STEL: 6 ppm 15 minutes. STEL: 15 mg/m³ 15 minutes.</p> <p>NIOSH REL (États-Unis, 1/2013). TWA: 3 ppm 10 heures. TWA: 8 mg/m³ 10 heures. STEL: 6 ppm 15 minutes. STEL: 15 mg/m³ 15 minutes.</p> <p>OSHA PEL (États-Unis, 6/2010). TWA: 3 ppm 8 heures. TWA: 6 mg/m³ 8 heures.</p>

Canada

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

<u>Limites d'exposition professionnelle</u>		<u>MPT (8 hours)</u>			<u>LECT (15 mins)</u>			<u>Ceiling</u>			
<u>Ingredient</u>	<u>Nom de la liste</u>	<u>ppm</u>	<u>mg/m³</u>	<u>Autre</u>	<u>ppm</u>	<u>mg/m³</u>	<u>Autre</u>	<u>ppm</u>	<u>mg/m³</u>	<u>Autre</u>	<u>Notations</u>
Triéthanolamine	US ACGIH 3/2012	-	5	-	-	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	-	5	-	-	-	-	-	-	-	[3]
	BC 4/2012	-	5	-	-	-	-	-	-	-	
	ON 1/2013	0.5	3.1	-	-	-	-	-	-	-	
Butoxy-2 éthanol	QC 12/2012	-	5	-	-	-	-	-	-	-	[3]
	US ACGIH 3/2012	20	-	-	-	-	-	-	-	-	
	AB 4/2009	20	97	-	-	-	-	-	-	-	[3]
	BC 4/2012	20	-	-	-	-	-	-	-	-	
Amino-2 éthanol	ON 1/2013	20	-	-	-	-	-	-	-	-	
	QC 12/2012	20	97	-	-	-	-	-	-	-	
	US ACGIH 3/2012	3	7.5	-	6	15	-	-	-	-	
	AB 4/2009	3	7.5	-	6	15	-	-	-	-	[3]
	BC 4/2012	3	-	-	6	-	-	-	-	-	
	ON 1/2013	3	7.5	-	6	15	-	-	-	-	
	QC 12/2012	3	7.5	-	6	15	-	-	-	-	

[3]Sensibilisation cutanée

Mexique

Limites d'exposition professionnelle

<u>Ingredient</u>	<u>Limites d'exposition</u>
Triéthanolamine	ACGIH TLV (États-Unis, 3/2012). TWA: 5 mg/m ³ 8 heures.
Butoxy-2 éthanol	NOM-010-STPS (Mexique, 9/2000). Absorbé par la peau. LMPE-PPT: 26 ppm 8 heures. LMPE-PPT: 120 mg/m ³ 8 heures. LMPE-CT: 360 mg/m ³ 15 minutes. LMPE-CT: 75 ppm 15 minutes.
Amino-2 éthanol	NOM-010-STPS (Mexique, 9/2000). LMPE-PPT: 3 ppm 8 heures. LMPE-PPT: 8 mg/m ³ 8 heures. LMPE-CT: 15 mg/m ³ 15 minutes. LMPE-CT: 6 ppm 15 minutes.

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire de procéder à un contrôle biologique ou une surveillance du personnel, de l'atmosphère sur le lieu de travail pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou tout autre mesure de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser une protection respiratoire. Une référence doit être faite à des normes de suivi appropriées. Une référence à des lignes directrices nationales pour des méthodes de détermination des substances dangereuses sera également requise.

Mesures techniques : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

- Mesures d'hygiène** : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.
- Protection individuelle**
- Respiratoire** : Munissez-vous d'un appareil de protection respiratoire autonome ou à épuration d'air parfaitement ajusté, conforme à une norme approuvée, si une évaluation des risques le préconise. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.
- Mains** : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.
- Yeux** : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, aux aérosols ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.
- Peau** : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
- Contrôle de l'action des agents d'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. Propriétés physico-chimiques

- État physique** : Liquide [Clair.]
- Point d'éclair** : Vase clos: Non applicable. [Le produit n'entretient pas une combustion.]
- Température d'auto-inflammation** : Non applicable.
- Limites d'inflammabilité** : Non disponible.
- Couleur** : Incolore
- Odeur** : Neutre.
- pH** : 10 à 11
- Point d'ébullition/condensation** : 100°C (212°F)
- Point de fusion/congélation** : Non disponible.
- Densité** : 1 à 1.01 g/cm³

9. Propriétés physico-chimiques

Pression de vapeur	: Non disponible.
Densité de vapeur	: Non disponible.
Volatilité	: Non disponible.
Vitesse d'évaporation	: Non disponible.
Viscosité	: Non disponible.
Propriétés de dispersibilité	: Non disponible.
Solubilité	: Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.
COV	: 26.3 g/L
COV Method	: ASTM E 1868

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Conditions à éviter	: Aucune donnée spécifique.
Matériaux incompatibles	: Aucune donnée spécifique.
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

11. Informations toxicologiques

États-Unis

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Triéthanolamine	DL50 Orale	Rat	7.39 g/kg	-
Butoxy-2 éthanol	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	450 ppm	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	220 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	250 mg/kg	-
Amino-2 éthanol	DL50 Orale	Rat	1720 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Peut être nocif par absorption cutanée ou par ingestion.

Toxicité chronique

Conclusion/Résumé : Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Triéthanolamine	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	10 milligrams	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	20 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Humain	-	72 heures 15 milligrams Intermittent	-
	Peau - Hautement irritant	Souris	-	50 Percent	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 560 milligrams	-

11. Informations toxicologiques

Butoxy-2 éthanol	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 milligrams	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	100 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
Alcohols, C12-15, ethoxylated propoxylated	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	100 microliters	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	500 microliters	-
Amino-2 éthanol	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	250 Micrograms	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	505 milligrams	-

Conclusion/Résumé

Peau

: Peut provoquer une irritation de la peau.

Yeux

: Peut causer une irritation des yeux.

Respiratoire

: Une exposition répétée ou prolongée aux embruns ou au brouillard peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

Sensibilisant

Conclusion/Résumé

Peau

: Aucune information spécifique n'est disponible dans notre base de données quant aux propriétés sensibilisantes de ce produit pour la peau. Sensibilisation non suspecté pour l'homme.

Respiratoire

: Sensibilisation non suspecté pour l'homme.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Cancérogénicité non suspecté pour l'homme.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
Triéthanolamine	-	3	-	-	-	-
Butoxy-2 éthanol	A3	3	-	-	-	-

Mutagénicité

Conclusion/Résumé

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Mutagénicité non suspecté pour l'homme.

Téatogénicité

Conclusion/Résumé

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Téatogénicité non suspecté pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé

: Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. N'est pas considéré comme dangereux pour les humains selon notre base de données.

Canada

Toxicité aiguë

11. Informations toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Triéthanolamine	DL50 Orale	Rat	7.39 g/kg	-
Butoxy-2 éthanol	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	450 ppm	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	220 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	250 mg/kg	-
Amino-2 éthanol	DL50 Orale	Rat	1720 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Peut être nocif par absorption cutanée ou par ingestion.

Toxicité chronique

Conclusion/Résumé : Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
Triéthanolamine	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	10 milligrams	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	20 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Humain	-	72 heures 15 milligrams Intermittent	-
	Peau - Hautement irritant	Souris	-	50 Percent	-
Butoxy-2 éthanol	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 560 milligrams	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 milligrams	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	100 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
Alcohols, C12-15, ethoxylated propoxylated	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	100 microliters	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	500 microliters	-
Amino-2 éthanol	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	250 Micrograms	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	505 milligrams	-

Conclusion/Résumé

Peau

: Peut provoquer une irritation de la peau.

Yeux

: Peut causer une irritation des yeux.

Respiratoire

: Une exposition répétée ou prolongée aux embruns ou au brouillard peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

Sensibilisant

Conclusion/Résumé

Peau

: Aucune information spécifique n'est disponible dans notre base de données quant aux propriétés sensibilisantes de ce produit pour la peau. Sensibilisation non suspecté pour l'homme.

Respiratoire

: Sensibilisation non suspecté pour l'homme.

11. Informations toxicologiques

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Cancérogénicité non suspecté pour l'homme.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
Triéthanolamine	-	3	-	-	-	-
Butoxy-2 éthanol	A3	3	-	-	-	-

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Mutagénicité non suspecté pour l'homme.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Tératogénicité non suspecté pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. N'est pas considéré comme dangereux pour les humains selon notre base de données.

Mexique

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Triéthanolamine	DL50 Orale	Rat	7.39 g/kg	-
Butoxy-2 éthanol	CL50 Inhalation Gaz.	Rat	450 ppm	4 heures
	DL50 Cutané	Lapin	220 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	250 mg/kg	-
Amino-2 éthanol	DL50 Orale	Rat	1720 mg/kg	-

Conclusion/Résumé : Peut être nocif par absorption cutanée ou par ingestion.

Toxicité chronique

Conclusion/Résumé : Contient une substance susceptible d'endommager l'organe cible, d'après des données obtenues sur des animaux.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Potentiel	Potentiel	Exposition	Observation
Triéthanolamine	Yeux - Léger irritant	Lapin	-	10 milligrams	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	20 milligrams	-
	Peau - Léger irritant	Humain	-	72 heures 15 milligrams Intermittent	-
Butoxy-2 éthanol	Peau - Hautement irritant	Souris	-	50 Percent	-
	Peau - Léger irritant	Lapin	-	24 heures 560 milligrams	-
	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 milligrams	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	100 milligrams	-

11. Informations toxicologiques

Alcohols, C12-15, ethoxylated propoxylated	Peau - Léger irritant	Lapin	-	500 milligrams	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	100 microliters	-
Amino-2 éthanol	Peau - Léger irritant	Lapin	-	500 microliters	-
	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	250 Micrograms	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	505 milligrams	-

Conclusion/Résumé

- Peau** : Peut provoquer une irritation de la peau.
- Yeux** : Peut causer une irritation des yeux.
- Respiratoire** : Une exposition répétée ou prolongée aux embruns ou au brouillard peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

Sensibilisant

Conclusion/Résumé

- Peau** : Aucune information spécifique n'est disponible dans notre base de données quant aux propriétés sensibilisantes de ce produit pour la peau. Sensibilisation non suspecté pour l'homme.
- Respiratoire** : Sensibilisation non suspecté pour l'homme.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé

- : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Cancérogénicité non suspecté pour l'homme.

Classification

Nom du produit ou de l'ingrédient	ACGIH	CIRC	EPA	NIOSH	NTP	OSHA
Triéthanolamine	-	3	-	-	-	-
Butoxy-2 éthanol	A3	3	-	-	-	-

Mutagénicité

Conclusion/Résumé

- : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Mutagénicité non suspecté pour l'homme.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé

- : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. Tératogénicité non suspecté pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé

- : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même. N'est pas considéré comme dangereux pour les humains selon notre base de données.

12. Informations écotoxicologiques

Écotoxicité : Facilement biodégradable

États-Unis

Écotoxicité en milieu aquatique

12. Informations écotoxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Triéthanolamine	Aiguë CL50 100000 µg/l Eau de mer	Crustacés - Crangon crangon - Adulte	48 heures
Butoxy-2 éthanol	Aiguë CL50 11800000 µg/l Eau douce Chronique NOEC 16000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas Daphnie - Daphnia magna	96 heures 21 jours
Alcohols, C12-15, ethoxylated propoxylated Amino-2 éthanol	Aiguë CE50 >1000 mg/l Eau douce Aiguë CL50 800000 µg/l Eau de mer Aiguë CL50 1250000 µg/l Eau de mer Aiguë CE50 5.36 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna Crustacés - Crangon crangon Poisson - Menidia beryllina Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate	48 heures 48 heures 96 heures 48 heures
	Aiguë CE50 80000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 >100000 µg/l Eau de mer	Algues - Isochrysis galbana Crustacés - Crangon crangon - Adulte	96 heures 48 heures
	Aiguë CL50 170000 µg/l Eau douce	Poisson - Carassius auratus	96 heures

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Persistence/dégradabilité

Conclusion/Résumé : Ce produit n'a pas subi de test de biodégradabilité. Facilement biodégradable Il ne devrait pas y avoir de bioaccumulation de ce produit dans l'environnement à travers des chaînes alimentaires.

Canada

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Triéthanolamine	Aiguë CL50 100000 µg/l Eau de mer	Crustacés - Crangon crangon - Adulte	48 heures
Butoxy-2 éthanol	Aiguë CL50 11800000 µg/l Eau douce Chronique NOEC 16000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas Daphnie - Daphnia magna	96 heures 21 jours
Alcohols, C12-15, ethoxylated propoxylated Amino-2 éthanol	Aiguë CE50 >1000 mg/l Eau douce Aiguë CL50 800000 µg/l Eau de mer Aiguë CL50 1250000 µg/l Eau de mer Aiguë CE50 5.36 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna Crustacés - Crangon crangon Poisson - Menidia beryllina Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate	48 heures 48 heures 96 heures 48 heures
	Aiguë CE50 80000 µg/l Eau douce Aiguë CL50 >100000 µg/l Eau de mer	Algues - Isochrysis galbana Crustacés - Crangon crangon - Adulte	96 heures 48 heures
	Aiguë CL50 170000 µg/l Eau douce	Poisson - Carassius auratus	96 heures

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Persistence/dégradabilité

Conclusion/Résumé : Ce produit n'a pas subi de test de biodégradabilité. Facilement biodégradable Il ne devrait pas y avoir de bioaccumulation de ce produit dans l'environnement à travers des chaînes alimentaires.

Mexique

Écotoxicité en milieu aquatique

12. Informations écotoxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
Triéthanolamine	Aiguë CL50 100000 µg/l Eau de mer	Crustacés - Crangon crangon - Adulte	48 heures
Butoxy-2 éthanol	Aiguë CL50 11800000 µg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures
	Chronique NOEC 16000 µg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	21 jours
Alcohols, C12-15, ethoxylated propoxylated Amino-2 éthanol	Aiguë CE50 >1000 mg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna	48 heures
	Aiguë CL50 800000 µg/l Eau de mer	Crustacés - Crangon crangon	48 heures
	Aiguë CL50 1250000 µg/l Eau de mer	Poisson - Menidia beryllina	96 heures
	Aiguë CE50 5.36 mg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate	48 heures
	Aiguë CE50 80000 µg/l Eau douce	Algues - Isochrysis galbana	96 heures
	Aiguë CL50 >100000 µg/l Eau de mer	Crustacés - Crangon crangon - Adulte	48 heures
	Aiguë CL50 170000 µg/l Eau douce	Poisson - Carassius auratus	96 heures

Conclusion/Résumé : Il n'existe aucune donnée disponible sur le mélange lui-même.

Persistance/dégradabilité

Conclusion/Résumé : Ce produit n'a pas subi de test de biodégradabilité. Facilement biodégradable Il ne devrait pas y avoir de bioaccumulation de ce produit dans l'environnement à travers des chaînes alimentaires.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/ PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	Non réglementé.	-	-	-		-
Classification pour le TMD	Non réglementé.	-	-	-		-
Classement mexicain	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IMDG	Not regulated.	-	-	-		-
Classe IATA-DGR	Not regulated.	-	-	-		-

GE* : Groupe d'emballage

15. Informations réglementaires

États-Unis

Classification HCS

: Matières toxiques
Substance irritante
Effets sur les organes cibles

Réglementations États-Unis

: **TSCA 4(a) Règlements proposés sur les essais:** 4(ou 5)-méthyl-1H-benzotriazolide de sodium
TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption: Indéterminé
Liste des précurseurs contrôlés par le département du commerce: Triéthanolamine
Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
SARA 302/304: Aucun produit n'a été trouvé.
SARA 311/312 Identification des dangers: Risque immédiat (aigu) pour la santé, Danger d'intoxication différée (chronique)

Clean Air Act Section 112 (b) Hazardous Air Pollutants (HAPs) : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class I Substances : Non inscrit

Clean Air Act Section 602 Class II Substances : Non inscrit

DEA List I Chemicals (Precursor Chemicals) : Non inscrit

DEA List II Chemicals (Essential Chemicals) : Non inscrit

SARA 313

15. Informations réglementaires

	Nom du produit	Numéro CAS	Concentration
Feuille R - Exigences en matière de rapport	: Butoxy-2 éthanol	111-76-2	1-5
Avis du fournisseur	: Butoxy-2 éthanol	111-76-2	1-5

Il est impératif que les avis SARA 313 ne soient pas détachés de la FS, et que les copie et redistribution de la FS incluent les copie et redistribution des avis joints aux copies de la FS redistribuée par la suite.

Réglementations d'État

Publication des substances cancérigènes dans le Connecticut	: Aucun des composants n'est répertorié.
Connecticut - Inpection des substances dangereuses	: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances en Floride	: Aucun des composants n'est répertorié.
Loi de l'Illinois sur la sécurité des substances chimiques	: Aucun des composants n'est répertorié.
Loi de l'Illinois sur la divulgation aux employés de renseignements sur les matières toxiques	: Aucun des composants n'est répertorié.
Publication de Louisiane	: Aucun des composants n'est répertorié.
Déversement en Louisiane	: Aucun des composants n'est répertorié.
Déversement dans le Massachusetts	: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances dans le Massachusetts	: Les composants suivants sont répertoriés: TRIETHANOLAMINE; 2-BUTOXYETHANOL; ETHANOLAMINE
Michigan - Matériel critique	: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances dangereuses dans le Minnesota	: Aucun des composants n'est répertorié.
Déversement dans le New Jersey	: Aucun des composants n'est répertorié.
Loi du New Jersey sur la prévention des catastrophes toxiques	: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances dangereuses dans le New Jersey	: Les composants suivants sont répertoriés: TRIETHANOLAMINE; ETHANOL, 2,2',2"-NITRILOTRIS-; 2-BUTOXY ETHANOL; BUTYL CELLOSOLVE; ETHANOLAMINE; ETHANOL, 2-AMINO-
New York - Substances dangereuses à effets aigus	: Aucun des composants n'est répertorié.
Publication de déversement des produits chimiques toxiques dans l'état de New York	: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances dangereuses dans l'état de Pennsylvanie - Droit de savoir	: Les composants suivants sont répertoriés: ETHANOL, 2,2', 2"-NITRILOTRIS-; ETHANOL, 2-BUTOXY-; ETHANOL, 2-AMINO-
Substances dangereuses dans le Rhode Island	: Aucun des composants n'est répertorié.

Californie prop. 65

ATTENTION: Ce produit contient moins de 0,1% de substance reconnue par l'état de Californie pour provoquer le cancer.

Nom des ingrédients	Cancer	Effet sur la reproduction	Pas de niveau de risque significatif	Posologie maximum acceptable
Dioxane	Oui.	Non.	Oui.	Non.

15. Informations réglementaires

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b) : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Canada

SIMDUT (Canada) : Classe D-1A: Substance ayant des effets toxiques immédiats et graves (TRÈS TOXIQUE).
Classe D-2B: Matières causant d'autres effets toxiques (TOXIQUE).
Class E: Matières corrosives

Listes canadiennes

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés: 2-Butoxyéthanol

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) : Les composants suivants sont répertoriés: 2-butoxyethanol

Inventaire du Canada; DSL/NDSL : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

Mexique

Classification :



Réglementations Internationales

Listes internationales :

- Inventaire des substances chimiques d'Australie (AICS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Inventaire du Japon**: Un composant au moins n'est pas répertorié.
- Inventaire de Corée**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Inventaire Malaisien (Registre HSE)**: Indéterminé.
- Inventaire néo-zélandais des substances chimiques (NZIoC)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Inventaire des substances chimiques des Philippines (PICCS)**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.
- Inventaire de Taiwan (CSNN)**: Indéterminé.

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Liste des substances chimiques du tableau I de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques : Non inscrit

15. Informations réglementaires

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes chimiques : Référencé

16. Autres informations

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : NOCIF SI INHALÉ, AVALÉ OU ABSORBÉ PAR LA PEAU. PEUT CAUSER UNE IRRITATION DE LA PEAU ET DES YEUX.

Hazardous Material Information System (États-Unis) :

Santé	*	2
Inflammabilité		0
Risques physiques		0
		B

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

National Fire Protection Association (États-Unis) :



Reprinted with permission from NFPA 704-2001, Identification of the Hazards of Materials for Emergency Response Copyright ©1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. This reprinted material is not the complete and official position of the National Fire Protection Association, on the referenced subject which is represented only by the standard in its entirety.

Copyright ©2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269. This warning system is intended to be interpreted and applied only by properly trained individuals to identify fire, health and reactivity hazards of chemicals. The user is referred to certain limited number of chemicals with recommended classifications in NFPA 49 and NFPA 325, which would be used as a guideline only. Whether the chemicals are classified by NFPA or not, anyone using the 704 systems to classify chemicals does so at their own risk.

Date d'édition : 9/25/2013.

Date de publication précédente : 3/18/2013.

Version : 1

Élaborée par : Département des Affaires Réglementaires, Chemtool Inc.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

[Avis au lecteur](#)

Validé le 9/25/2013.

16. Autres informations

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.